

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : CHARTE INTERCOMMUNALE D'ÉCORESPONSABILITÉ : Demande de subvention APP
économie circulaire ADEME/Département**

Séance du 23/07/2022

Délibération n° 55

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 27

Absents : 13

Votants : 29

- dont « pour » : 29

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 11 juillet 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani samedi 23 juillet 2022 à 8 heures 30.

Etaient présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, AMBDI Youssouf , IBRAHIMA Saïd Maarifa, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou, Yssoumail Ahamadi.

Etaient absents :

RIDHOI Zainabou, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchaty, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima.

Ont donné pouvoir :

- Mme Fatima ABDOU à M Daoudou Chanrani,
- M Noudjournou Madi Assani à M Ibrahim Saïd Maarifa

Secrétaire de séance : M Ibrahim Boinahéry

Considérant, l'action « mettre en place des mesures de développement durable au sein des collectivités et de la 3CO » du Plan Climat Air et énergie Territorial communautaire et du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SIDEVAM),

Considérant qu'il importe de mettre en place des actions éco-responsables au sein de la 3CO et des communes membres permettant d'agir sur la qualité de l'air, le tri et la réduction des déchets, sur l'économie d'eau, et d'énergie,

LE CONSEIL communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **L'adoption, la mise en œuvre de la « charte intercommunale d'écoresponsabilité » ci-annexée issue du travail mené en collaboration avec l'Agence de la Transition Ecologique (anciennement ADEME) et sa promotion auprès des structures de la 3CO,**
- **De solliciter au titre de l'appel à projets « Économie Circulaire Mayotte » porté par l'Agence de la Transition Ecologique et le Département de Mayotte un financement d'un montant de 77 632€, représentant 80% du coût de réalisation des projets correspondants à la mise en œuvre de la charte d'écoresponsabilité communautaire,**
- **De valider le plan de financement suivant correspondant à un programme d'essai d'une durée d'un an de la charte :**

Financement	Montant	%
L'appel à projets « Économie Circulaire » Mayotte (ADEME/Département)	77 632 euros	80%
Autofinancement fonds propres	19 408 euros	20%
Coût total du projet	97 040 euros	100%

- **D'autorise Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 23/07/2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de Signature : 27/07/2022
Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest